
Arrêté 2019-108 portant désignation du Responsable et du Responsable Adjoint par intérim du Pôle Logistique et Patrimoine,

LE DIRECTEUR DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Ridjal ABDOULAH, est désigné Responsable par intérim du Pôle Patrimoine et Logistique à compter du 16 septembre 2019 dans l'attente du recrutement d'un responsable.

Article 2 :

Monsieur Darouéche MLAMALI est désigné Responsable Adjoint par intérim du pôle Patrimoine et Logistique à compter du 16 septembre 2019.

Article 3 :

Les fiches de postes seront actualisées en fonction des modifications apportées aux contrats.

Fait à Dombéni, le 16 septembre 2019

Notifié aux intéressés le 16/09/19

ABDOULAH Ridjal

Ridjal

Darouéche

Darouéche

Voies et délais de recours au verso

Aurélien SIRI

Directeur du CUFR de Mayotte

